

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2008, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Thierry Egli, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Egli, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Il est constaté la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur de finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les comptes 2007.

M. Thierry Egli, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Aucun changement n'est apporté.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2008
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2007
5. Comptes 2007 : Attribution de CHF 345'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décision
6. Comptes 2007 : Attribution de CHF 66'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales – décision
7. Comptes 2007 : Attribution de CHF 204'300.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier – décision
8. Comptes 2007 : Attribution de CHF 50'000.- au fonds "Projets de développement" – décision
9. Adoption des comptes communaux 2007
10. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
11. Modification du plan de zones et du Règlement de construction (secteur rue des Noyes et modification des dispositions relatives aux cours d'eaux et aux zones de dangers) – décision
12. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – rapport quant aux aides distribuées au premier tour
13. Ouverture provisoire d'une 18^{ème} classe et prolongations d'ouvertures provisoires : Ecole primaire – décision
14. Nomination d'un membre au sein de la commission d'Ecole secondaire en remplacement de Mme Bente Van Oel-Henriksen, démissionnaire
15. Nomination de 2 délégués de la Municipalité à l'assemblée des délégués du syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest
16. Motions et interpellations
17. Réponses aux motions et interpellations
18. Petites questions
19. Réponses aux petites questions
20. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean-Pascal Luthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. Christian Schluep (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU) et Mme Henriette Zihlmann (AJU).

M. John Buchs, Rad., mentionne que tous les membres de la fraction radicale qui ont été excusés le sont pour des raisons professionnelles.

M. Patrick Linder, Soc., précise que les membres de la fraction socialiste excusés le sont également pour des raisons professionnelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2008

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Egli, président : "Permettez-moi de saluer l'excellent concert de l'Ensemble instrumental neuchâtelois donné à la Collégiale le 3 mai 2008 à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la Loge maçonnique "bienfaisance et fraternité". Je souligne aussi l'engagement du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Imier le samedi 24 mai 2008. L'objectif double est atteint. Sensibiliser la population au travail du corps et susciter de nouvelles vocations. Merci à eux."

M. Stéphane Boillat, maire : "On le sait, le législateur a adopté en janvier 2008 une révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire. Celle-ci prévoit, notamment, l'introduction des horaires blocs à la rentrée scolaire d'août 2009, et l'introduction obligatoire de l'école en continu dès la rentrée scolaire d'août 2010 au plus tard. Les ordonnances d'application de cette révision ont été publiées au début juin 2008. Afin de préparer de manière coordonnée ces réformes aux conséquences très importantes, un groupe de travail a été constitué. Sous la présidence du maire, il regroupe la cheffe du département des écoles et les directeurs des écoles primaire et secondaire, le chef du département social et la direction de la crèche La Pelouse, le chef du département des bâtiments et des installations sportives ainsi que l'administrateur des finances. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Rappelons que les horaires blocs ont pour objectif que tous les élèves aient au moins 4 leçons d'enseignement chaque matin. Les heures de début et de fin de ce bloc sont définies par la commune. Elles sont les mêmes pour toutes les écoles de la commune et elles s'appliquent à l'école enfantine, à l'école primaire et à l'école secondaire. Il est cependant possible que, dans certains cas, les élèves commencent plus tôt, voire finissent plus tard. La loi fixe l'entrée en vigueur des horaires blocs au plus tard à la rentrée scolaire 2009. L'école à

journée continue oblige les communes à offrir les modules de prise en charge suivants, dès que 10 élèves en font la demande :

1. prise en charge des élèves le matin, avant le début de l'école;
2. prise en charge des élèves pendant la pause de midi, avec repas de midi;
3. prise en charge des élèves l'après-midi, après les cours ou tout l'après-midi si la classe a congé;
4. organisation des devoirs surveillés.

Précisons que la fréquentation de l'un ou l'autre des modules est laissée à la liberté des parents, mais que les communes ont l'obligation de répondre à la demande. Enfin, la fréquentation est payante, les tarifs étant comparables à ceux des crèches.

Notre commune offre déjà ces modules, les modules de prise en charge dans le cadre de l'unité d'accueil de la petite enfance (UAPE) Le Griffon, et les devoirs surveillés sur un mode autonome. Il faut cependant constater que la demande des parents pour l'UAPE Le Griffon dépasse déjà les capacités d'accueil; c'est dire qu'il faut à la fois prévoir une solution transitoire pour répondre à la demande et prévoir une structure adaptée dès la rentrée d'août 2010 où l'école à journée continue sera obligatoire.

Actuellement l'UAPE Le Griffon dépend de la Direction de la santé publique, et le nombre de places admissibles est plafonné. Par la suite, Le Griffon dépendra de la Direction de l'instruction publique, et le nombre de places ne sera plus plafonné. Quant aux autres structures d'accueil préscolaire (crèches La Pelouse et Barbapapa), elles continueront à dépendre juridiquement de la Direction de la santé publique, qui fixe le nombre de places disponibles. A ce jour, le groupe de travail a constaté des taux d'occupation durablement supérieurs à 100 % et des listes d'attente très importantes.

Le groupe de travail communal a pris les mesures suivantes et arrêté la procédure comme suit :

- a) Dès la rentrée d'août, les repas du Griffon (on attend jusqu'à 50 écoliers certains jours) auront lieu au Centre Saint-Georges, où les capacités d'accueil sont suffisantes, et cela jusqu'à la mise en place d'une structure adaptée.
- b) Une demande d'augmentation du nombre de places autorisées dans les crèches a été immédiatement établie, et transmise à la Direction de la Santé publique.
- c) Jusqu'aux vacances scolaires d'été, les écoles devront arrêter les horaires blocs.
- d) A la rentrée scolaire d'août, les horaires blocs connus, un sondage sera organisé auprès de tous les parents afin de connaître leur intérêt à utiliser l'un ou l'autre des 4 modules de l'école à journée continue. Ainsi, le groupe de travail disposera d'une évaluation des besoins.
- e) En automne, le groupe de travail élaborera sur cette base un projet coordonné à l'échelon communal de prise en charge de l'accueil des enfants de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire, avec pour objectif de présenter un projet offrant un accueil de qualité et répondant aux exigences légales qui pourra être mis en œuvre à la rentrée scolaire 2010. Le groupe se fixe également comme objectif de répondre le plus rapidement possible à la demande qui, à Saint-Imier, excède largement une offre pourtant exemplaire."

4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2007

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2007.

M. Thierry Egli, président, passe le rapport en revue chapitre par chapitre.

M. Eric Schweingruber, Rad. : "Page 13 : vous notez que l'effectif du personnel communal est de 74 personnes. Nous aimerions savoir à combien de postes à 100 % correspond ce

nombre de 74 personnes ? Parmi le personnel communal, combien d'employés sont domiciliés dans la commune, dans le reste du canton, hors canton ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Selon les chiffres, l'équivalent plein temps correspond à 61 postes parmi les 74 employés. Concernant la domiciliation dans la commune, vous savez que votre conseil a levé cette obligation, sauf pour les cas particuliers. De manière très générale, le personnel communal est domicilié dans la commune. Il n'y a, à ma connaissance, que de très petites exceptions. Je ne veux pas faire d'erreur, et je vais vous donner les chiffres exacts lors de la prochaine séance."

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous avons absolument la même question que M. Eric Schweingruber, Rad. Ceci dit, nous aimerions ajouter que pour un document de synthèse comme celui-ci, il serait peut-être agréable de disposer, une fois, de l'organigramme de l'administration qui peut être un élément intéressant."

M. Eric Schweingruber, Rad : Page 18, 20 et 21 : Mmes Roth et Gabbarini travaillent dans chaque service, d'après ce qui est noté, à 50 %. Nous pensons qu'elles travaillent à 50 % en tout. Est-ce exact ?"

M. Thierry Spring, chef du département de l'agence AVS, office du travail, jeunesse : "C'est tout à fait cela."

M. Patrick Linder, Soc. : "Une question que nous nous sommes posée à la lecture de ce chapitre concernant l'agence AVS : il y a un paragraphe "autres demandes". En sachant que la population vieillit, quelle tendance peut-on dégager de cela par rapport aux années précédentes ?"

M. Thierry Spring, chef du département de l'agence AVS : "Excusez-moi, mais je ne comprends pas votre question."

M. Patrick Linder, Soc : "Nous savons que notre population vieillit. Au niveau de ce paragraphe "autres demandes", nous ne savons pas s'il y a une tendance qui se dégage chez nous d'année en année. Pour les rentes AVS, AI, vous avez mentionné qu'elles étaient stables."

M. Thierry Spring, chef du département de l'agence AVS : "Je vais me renseigner, et une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance."

M. Patrick Linder, Soc : "Très bien merci."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Concernant la commission de gestion, en page 27, au sujet de l'utilisation d'internet, une question nous est venue. Nous avons été surpris par l'utilisation d'internet à titre privé qui est en recul par rapport à l'année précédente. Peut-on rendre ceci objectif ? Nous voyons qu'il y a eu des contrôles. Y a-t-il des pourcentages, ou c'est une simple impression ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne peux pas répondre pour la commission de gestion puisqu'il s'agit de son rapport. Je vais vous donner mon appréciation en tant que responsable du personnel, et puis si le président de la commission de gestion veut compléter ce soir, il pourra le faire. A mon avis, l'utilisation à titre privé est très modeste. Je laisse la parole au président de la commission M. John Buchs, Rad."

M. John Buchs, Rad. : "Nous avons procédé au cours des deux dernières années à un contrôle très précis au travers du responsable informatique et de la protection des données de la Municipalité. Nous avons, pour chaque poste de travail, le décompte du temps passé. Le règlement signé par chaque employé précise qu'ils peuvent utiliser internet, c'est un outil

de travail avec des ressources importantes. Dans chaque entreprise on permet l'utilisation de ce moyen de travail. Il n'y a aucun abus et par rapport au temps passé l'année précédente, nous avons fait une remarque au Conseil municipal qui l'a transmise au personnel, et nous voyons en effet cette nette diminution."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, présente ses remerciements pour les compléments apportés.

M. Eric Schweingruber, Rad : "Page 44 : sous rubrique chef de service, M. Pierre-Alain Chollet figure avec entrée en fonction dès le 1^{er} décembre 2007. Nous aimerions savoir quelle est sa fonction ? Chef de service par intérim ? Remplaçant du chef de service ? Ou collaborateur ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Derrière tout cela, il est chef de service, tout simplement, puisque M. Lino Giovannini, chef du service des travaux publics, est encore à l'assurance maladie. Lorsqu'il reprendra le travail il aura en charge tout ce qui est cantonniers et routes. M. Pierre-Alain Chollet est occupé à 50 % dans mon dicastère, et 50 % dans le dicastère de M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité. Dans le rapport, actuellement vous avez deux noms puisque nous avons eu une année un peu particulière avec l'absence du chef du service des travaux publics. L'année prochaine il n'y aura plus que le nom de M. Pierre-Alain Chollet dans ce chapitre."

M. Eric Schweingruber, Rad., remercie le conseiller municipal.

M. Vital Carnal, Soc. : "Page 49 : sécurité et zone 30 km/h. Il est marqué : "une analyse critique sera effectuée au printemps 2008". J'aimerais savoir où cela en est ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vous informe que cette analyse n'a pas encore été réalisée."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Page 74 : une simple question de compréhension. Le premier paragraphe parle des comptes de Crescentia SA qui bouclent sur un bénéfice de CHF 2163.10, puis la suite amortissements, etc... . Quelle est l'organe de révision s'il y en a un ? Deuxième volet de la question, si maintenant nous sommes à la location complète de ce bâtiment, est-ce qu'un bénéfice plus substantiel est prévu pour les prochaines années, et si oui à qui profitera-il ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il y a bien évidemment un organe de révision qui est la fiduciaire Ficonom qui révisé les comptes. S'il devait y avoir un bénéfice, il profitera, c'est la politique, à la société. Il restera donc dans Crescentia SA, qui pourra l'affecter par exemple à la construction d'un nouveau bâtiment. En tout cas il n'est pas possible, ni de rémunérer les administrateurs, je tiens à le dire, ni de distribuer des dividendes au-delà formellement de 5 %. Nous pourrions imaginer un dividende maximal de 5 %, ce qui représenterait CHF 50'000.- pour la commune par année".

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire.

M. Eric Schweingruber, Rad : "La fraction radicale tient à remercier toutes les personnes qui ont oeuvré à la bonne marche de la Municipalité, ainsi qu'à l'élaboration de ce rapport. Le Conseil Municipal, les chefs de services, les commissions municipales. Nous vous proposons d'approuver ce rapport."

M. Clément Strahm, Soc. : "La fraction socialiste à pris note de ce rapport et remercie le Conseil municipal pour le travail fourni pour sa réalisation. Ce document permet d'avoir une vue d'ensemble des activités de la commune. A sa lecture on peut constater qu'elles sont larges, variées et parfois très pointues. Nous avons remarqué avec plaisir que la

présentation de ce document avait gagné en unité. La mise en page et la police du texte sont maintenant identiques à chaque page, ce qui rend la lecture agréable et intéressante. En passant, et bien que je doive reconnaître l'utilité de la fonction copier/coller, je tiens à souligner qu'il ne suffit pas de supprimer le "e" de scrutatrice pour obtenir son synonyme masculin, comme vous avez sans doute pu le constater à la page 5. Il est très réjouissant de constater que notre population a augmenté cette année. Le dynamisme économique de Saint-Imier, son attractivité et ses infrastructures ne sont peut-être pas étrangers à cette augmentation. Il est par ailleurs réjouissant de constater le nombre important de nationalités qui se côtoient à Saint-Imier. Il est également réjouissant d'apprendre que selon l'étude du service d'information sur les places d'apprentissage du Jura bernois, le nombre de places d'apprentissage vacantes est en hausse depuis l'année passée. Il s'agit d'un élément capital pour la jeunesse de notre région. Sur la base de ces petites remarques, je vous propose, au nom de la fraction socialiste, d'adopter ce rapport."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne adopte totalement le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2007, dont elle tient à souligner la qualité. Elle remercie toutes les personnes ayant participé à sa réalisation, pour leur excellent travail ainsi que pour la cohérence des écritures entre les différents services."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2007 est approuvé à l'unanimité.

5. Comptes 2007 : Attribution de CHF 345'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décision

Rapport du Conseil municipal :

Points 5 à 8 : Le résultat de l'exercice 2007 est favorable. Aussi, il est proposé d'effectuer les attributions entières aux financements spéciaux destinés à l'entretien des immeubles des patrimoines financiers et administratifs, ainsi qu'à l'entretien des routes, conformément à la réglementation adoptée par le Conseil de ville le 21 juin 2007. Des prélèvements sur ces fonds sont possibles pour un montant supérieur à la somme réservée à l'entretien dans le budget 2007 pour autant qu'un plan de gestion des routes ait été adopté par les commissions de l'équipement, des finances et le Conseil municipal et qu'un plan de gestion des immeubles ait été adopté par les commissions de gestion des bâtiments et des installations sportives, des finances et le Conseil municipal. Le plan de gestion des routes a été établi, et un premier prélèvement accepté par le Conseil de ville le 24 avril 2008. Le plan de gestion des immeubles n'est pas encore établi. L'attribution aux financements spéciaux correspondant permettra un entretien adapté du patrimoine communal même en période de récession en réservant les moyens nécessaires en période de haute conjoncture. L'attribution au fonds de projets de développement a pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement futurs de la Municipalité. Il s'agit de permettre de réaliser les investissements nécessaires, même en période de ralentissement économique tout en garantissant des prestations de qualité. Avec l'attribution de CHF 50'000.-, le fonds de projets de développement sera porté à 1 million de francs.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de procéder à ces quatre attributions.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, président, rappelle le préavis de la commission des finances et du Conseil municipal.

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne constate avec plaisir que les bons résultats financiers de l'année 2007 permettent à notre commune d'effectuer 4 attributions complémentaires à des fonds spéciaux et nous nous en réjouissons. Ces instruments financiers permettent à notre Municipalité de maintenir un certain niveau d'investissements même en période de vaches maigres et ce, sans grever le compte de fonctionnement. La fraction alliance jurassienne accepte donc les 4 attributions suivantes :

- CHF 345'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles de patrimoine administratif.
- CHF 66'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales.
- CHF 204'300.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier.
- Et finalement, CHF 50'000.- au fonds "Projet de développement".

M. Patrick Linder, Soc. : "Le résultat de l'exercice 2007 présente un bénéfice alors qu'un déficit avait été budgété. La conjoncture, à laquelle nous nous référerons lorsqu'il s'agira d'adopter les comptes 2007, a joué un rôle important dans ce renversement. Grâce à cet exercice favorable, il nous est possible d'alimenter des financements spéciaux. Ces outils financiers doivent pouvoir nous permettre de poursuivre des investissements autofinancés lorsqu'un ralentissement économique se manifeste. Dans la mesure où le budget de Saint-Imier se révèle très sensible aux fluctuations de l'économie, ces financements spéciaux constituent donc une option pertinente pour le maintien de la qualité de vie à Saint-Imier, et son attractivité. Nous sommes très sensibles à cela. La fraction socialiste propose de procéder aux attributions figurant à l'ordre du jour."

M. John Buchs, Rad. : "La fraction radicale donne son préavis favorable pour les points 5 à 8 de l'ordre du jour, nous reviendrons sur les commentaires relatifs à ces fonds, au point 9 de l'ordre du jour."

Au vote, l'attribution de CHF 345'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif est approuvée à l'unanimité.

6. Comptes 2007 : Attribution de CHF 66'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales – décision

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'attribution de CHF 66'600.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales est approuvée à l'unanimité.

7. Comptes 2007 : Attribution de CHF 204'300.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier – décision

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'attribution de CHF 204'300.- au financement spécial destiné à l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine financier est approuvée à l'unanimité.

8. Comptes 2007 : Attribution de CHF 50'000.- au fonds "Projets de développement" – décision

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'attribution de CHF 50'000.- au fonds "Projets de développement" est approuvée à l'unanimité.

9. Adoption des comptes communaux 2007

Rapport du Conseil municipal :

Les comptes communaux 2007 ont été transmis aux membres du Conseil de ville.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, proposent de les approuver et, conformément à l'art. 78 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recette de CHF 21'405.01.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 9'263'019.36 au 31 décembre 2007.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Egli, président, rappelle le préavis de la commission des finances et du Conseil municipal. Il propose de prendre les comptes chapitre par chapitre, et le compte de financement page par page.

Aucune question n'est posée.

M. John Buchs, Rad. : "Le compte est bon, voire même très bon, il y donc lieu d'être joyeux, ce qui n'est que rarement le cas en politique. Alors profitons pleinement de ces moments de bonheur, en espérant qu'ils perdurent. Le résultat des comptes est en parfaite adéquation avec la situation économique, alors une fois de plus il faut s'en réjouir. Le plein emploi est quasiment assuré et le nombre de chômeurs est en régression. L'industrie a des carnets de commandes qui sont pleins. Cependant, dans le domaine financier rigueur et prudence sont nécessaires, et ceci est un véritable défi comme le relevait dans un article notre maire. Il est utile de rappeler que le 28 % des rentrées fiscales de notre commune proviennent de personnes morales. Parmi ces dernières, l'horlogerie représente une part très importante des recettes. Si l'horlogerie doit être mise en exergue, car ce secteur est en constante progression depuis 16 ans, nous tenons également à relever la bonne santé des autres entreprises actives dans d'autres secteurs, soit la mécanique, la microtechnique, les arts graphiques. Nous tenons également à associer à cet excellent résultat les artisans qui constituent un potentiel économique non négligeable à Saint-Imier. Toutes ces entreprises offrent des places de travail à la population de la région, ainsi que des places d'apprentissage. Il faut y ajouter le secteur tertiaire, soit les assurances, les banques, les professions libérales, sans oublier le secteur primaire indispensable au maintien d'un environnement naturel de qualité. La bonne santé financière de notre commune permet également d'attribuer des montants importants à différents fonds. Cette année, au vu de l'excellent résultat financier, les fonds pourront être alimentés à 100 %. Cette démarche est rigoureuse, elle s'inspire de la maxime "gouverner c'est prévoir". La démarche est cohérente et responsable. Elle s'inscrit également dans l'esprit d'une vision des autorités actuelles pour l'avenir à moyen et long terme de notre cité. Le parti radical soutient donc avec vigueur les propositions du Conseil municipal d'attributions aux différents fonds. En effet, les réserves constituées permettront, si la conjoncture devait malheureusement se tempérer, voire se refroidir, de maintenir la valeur du patrimoine, voire de développer de nouveaux projets. La constitution de fonds est indispensable pour préserver l'image de notre "terre d'énergies" et au travers de cet objectif la qualité de vie de notre population. Car dans le domaine de l'entretien du patrimoine, il serait inadmissible de faire porter à une seule génération les retards sur investissements. Le parti radical serait cependant comblé, si un fonds nouveau était créé. Il s'agit du "fonds destiné aux infrastructures sportives et associatives". Saint-Imier "terre d'énergies" est aussi et sera toujours une ville sportive. Le complexe des halles de gymnastique a bientôt 40 ans. Le parti radical est d'avis qu'il est temps d'étudier un nouveau

projet pour les sociétés sportives et autres associations. Un projet, avec salles multisports, pouvant accueillir des spectateurs et répondant aux normes des fédérations sportives internationales. Depuis quelques années, le mouvement "jeunesse et sport" a déménagé "à la cloche de bois" de Saint-Imier, non seulement ses bureaux, mais aussi la presque totalité des cours sportifs vers d'autres lieux qui ont une infrastructure plus attractive que la nôtre. Nous demandons en conséquence au Conseil municipal d'étudier la création d'un "fonds vie sportive et associative". Pour notre cité, l'ensemble des indicateurs est au "vert". Il faut donc tirer profit de cette conjonction d'éléments qui nous sont favorables. Il s'agit de l'augmentation, déjà soulignée tout à l'heure par un de mes collègues, régulière de la population, et de l'ouverture de classes à l'école primaire. Ce sont des signaux positifs dont il faut se réjouir et tirer profit dans le bon sens du terme. La cerise sur le gâteau est cependant le magnifique résultat de notre commune dans la rigoureuse et sévère classification de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne. Pour la première fois, Saint-Imier est promu dans la catégorie "élite" des communes bernoises. Nous sommes au deuxième rang dans le Jura bernois. Le parti radical est convaincu que la "médaille d'or" sera obtenue d'ici la fin de la présente législature, soit en 2010. Nous nous en réjouissons d'ores et déjà. La baisse de quotité est également un facteur déterminant qu'il faut mettre en exergue et utiliser pour attirer de nouveaux habitants et investisseurs. Cette quotité devrait rester stable au vu de la situation financière de la commune et en particulier de notre fortune. Il est évident que certains facteurs nous échappent, en particulier l'évolution de la conjoncture et de la mondialisation. Saint-Imier offre une infrastructure de base de qualité, un plateau culturel diversifié, un concept de promotion économique très attractif, avec des prêts aux entreprises. A ceci, il faut ajouter des institutions performantes au niveau secondaire formation professionnelle et tertiaire universitaire pour la formation d'ingénieurs et de cadres dont la région a un urgent besoin. Un hôpital, des homes, des places de travail, un environnement naturel merveilleux. Saint-Imier a un capital énorme pour poursuivre son développement, à nous de le faire fructifier au travers de projets porteurs pour l'avenir de notre cité. Cependant, Saint-Imier, comme le Jura bernois, souffre d'un déficit d'image. Alors, lorsque l'on dispose de tous les atouts dans son jeu, il faut le faire savoir et ne pas se contenter de le communiquer à la population de la région. Le parti radical propose que le Conseil municipal donne mandat à la commission de l'économie et du tourisme, afin de conceptualiser un projet de promotion pour la région. Nous souhaitons que tous les acteurs économiques et institutionnels du Jura bernois soient associés à la démarche. Nous ne voulons cependant pas terminer cette brève appréciation de situation, sans relever la qualité des commentaires relatifs aux comptes 2007. Les explications sont limpides, ce qui facilite la compréhension, M. le président du Conseil de ville l'a constaté, 135 pages "à la vitesse mach 1" ce qui prouve que tout était clair, l'analyse des différents comptes et du bilan. Aussi, nous tenons à remercier le Conseil municipal, le chef des finances et l'administrateur des finances pour leur excellent travail. Nous tenons cependant également à rappeler que chaque franc dépensé provient en grande partie du porte-monnaie des contribuables, soit au travers des impôts ou de taxes qui ne sont que des impôts indirects. Aussi, nous réitérons notre demande faite lors de l'approbation des comptes 2006, soit que le budget de fonctionnement soit respecté. Il est évident que, comme dans nos familles, des dépenses imprévisibles doivent être assumées par la commune. Nous avons cependant constaté à nouveau de nombreux crédits additionnels. Ceci est le corollaire d'une bonne situation financière dont il serait faux de profiter. Le parti radical approuve avec plaisir les comptes 2007."

M. Patrick Tanner, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié en détail les comptes communaux de l'exercice 2007 et constate avec plaisir que la perte budgétée de CHF 694'530.- s'est transformée en un bénéfice d'un petit plus que CHF 21'400.- après une attribution de plus de CHF 660'000.- à quatre fonds spéciaux que notre conseil vient en plus d'approuver. Il va sans dire que ce résultat nous réjouit et qu'il est le reflet de la bonne conjoncture actuelle et de la bonne marche de nos entreprises, tout en précisant qu'il est également dû en partie au produit exceptionnel réalisé suite à la vente des bâtiments de l'hôpital du Jura bernois au canton. Ce résultat vient également appuyer la décision réfléchie

d'abaisser la quotité de l'impôt communal de 1.84 à 1.69, qui permettra d'associer directement nos citoyens à la bonne marche des affaires communales. Saint-Imier dispose aujourd'hui de nombreux atouts et nous sommes convaincus que les différentes mesures de promotion économique entreprises par notre cité, couplées à une fiscalité attrayante ainsi qu'à une qualité de vie reconnue, permettront de développer d'autant plus notre tissu industriel dans un but de diversification et de consolidation de la bonne marche des affaires. En conclusion, nous voulons relever ici la qualité de la présentation ainsi que la transparence des comptes qui nous sont présentés et nous souhaitons réitérer notre confiance et nos sincères remerciements à l'administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, ainsi qu'à son équipe pour l'excellent travail réalisé. Nous tenons à adresser également nos remerciements à la commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal et à M. le maire pour le suivi sérieux et rigoureux des dépenses communales. La fraction alliance jurassienne accepte donc les comptes tels que présentés ce soir, soit avec un excédant de recette de CHF 21'405.01 qui vient porter la fortune nette à CHF 9'263'019.36."

M. Patrick Linder, Soc. : "Il semble que le point de l'adoption des comptes communaux ouvre chaque année une espèce d'espace de discours dans lequel il est possible de glisser un message politique. Depuis quelques années, à l'heure d'adopter les comptes, des discours plus ou moins d'une même teneur sont déclamés devant cette assemblée. Ils ont commencé grosso modo, et pour faire simple, une année après que la conjoncture, et notamment la marche des affaires horlogères, ait connu une réjouissante amélioration, que nous souhaitons-le se poursuivre. Or, nous l'avons déjà signalé plusieurs fois devant cette assemblée, nos revenus dépendent largement de la marche des affaires, ou plutôt pour faire une équivalence, une horlogerie en pleine santé peut nous permettre de transformer un exercice prévu déficitaire en exercice favorable. Dans cette période économiquement fertile, des moments de bonheur, pour reprendre l'expression de M. John Buchs, Rad, nous en profitons largement. Dans les périodes plus moroses, nous prêtons le flanc à d'importantes répercussions, bien que, nous l'avons vu, nous disposions d'outils financiers qui nous permettent de juguler momentanément les caprices de la conjoncture. Si l'amélioration d'un exercice prévu déficitaire est possible, grâce à l'horlogerie, à l'industrie, ces activités jouent un rôle important pour ne pas dire fondamental pour Saint-Imier. La fraction socialiste souhaite saluer les capitaines de l'industrie, les patrons qui prennent des risques et se battent pour cette région, mais aussi tous les ouvriers, ces ouvriers qui contribuent à créer la richesse dont nous bénéficions tous. Avec nos félicitations à l'administrateur des finances, c'est avec plaisir que la fraction socialiste adopte les comptes communaux 2007."

Au vote, les comptes communaux 2007 sont approuvés à l'unanimité.

Il est 20 h 15, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

10. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons, avec la présente, le rapport d'utilisation du fonds de chômage et vous prions de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

M. François Nyfeler, Soc. : "La fraction socialiste approuve le rapport d'utilisation du fond de chômage. En effet, ce fonds représente un bel outil pour insuffler des montants au développement économique de la ville de Saint-Imier."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité

11. Modification du plan de zones et du Règlement de construction (secteur rue des Noyes et modification des dispositions relatives aux cours d'eaux et aux zones de dangers) – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les modifications du plan de zones et du Règlement de construction (secteur rue des Noyes et modification des dispositions relatives aux cours d'eau et aux zones de dangers), ainsi que le rapport explicatif déposé dans la procédure ont été remis aux membres du Conseil de ville. Avec l'adoption de ces modifications, les constructions dans la zone des Noyes pourront se poursuivre. Après une période plus calme, cette zone est en passe d'être complètement construite. Les nouveaux projets non encore construits portent sur des dépôts, de sorte que la zone des Noyes joue un rôle complémentaire à la zone de La Clef. A ce jour, aucune opposition n'a été déposée dans le cadre de la procédure.

Sur préavis unanime des la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'adoption des modifications soumises.

Ouverture de la discussion :

L'examen article par article n'est pas sollicité.

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Après un examen attentif, la fraction alliance jurassienne accepte les modifications du plan de zone et du règlement de constructions (secteur des Noyes et les dispositions relatives aux cours d'eaux et zones de dangers). Ainsi de nouveaux projets pourront voir le jour dans la zone des Noyes, où des espaces sont encore disponibles."

M. Eric Achemann, Rad. : "Le parti radical approuve la modification du plan de zone. Nous nous réjouissons du renouveau de cette zone, puisque de nouveaux bâtiments sont déjà en construction. Nous déplorons une nouvelle fois la lenteur de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour approuver ce règlement."

M. François Nyfeler, Soc. : "La fraction socialiste pense que l'ajout des articles sur les zones de dangers est judicieux. La suppression de l'obligation d'effectuer une planification de détail peut être un des facteurs qui permettra de donner une meilleure attractivité aux terrains de la zone du secteur des Noyes. Toutefois, nous nous permettons de rappeler qu'il est important de réfléchir à la bonne gestion de ce type de modifications ainsi que des plans qui s'y rapportent, ceci afin d'éviter que lors de l'octroi de permis de construire futur, ces nouvelles règles soient purement oubliées, comme cela s'est déroulé lors de l'octroi du permis de construire de la Cure de la paroisse réformée (rue de la Cure 1). La fraction socialiste approuve ces modifications et ces simplifications."

Au vote, la modification du plan de zones et du Règlement de construction (secteur rue des Noyes et modification des dispositions relatives aux cours d'eaux et aux zones de dangers) est approuvée à l'unanimité.

12. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – rapport quant aux aides distribuées au premier tour

Rapport du Conseil municipal :

Conformément à l'art. 3 du Règlement relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier, un tableau récapitulatif présentant l'ensemble des demandes reçues, le préavis des commissions culturelle et de la gestion des bâtiments et installations sportives qui ont siégé ensemble, ainsi que la décision du Conseil municipal a été remis aux membres du Conseil de ville. Sur les 21 demandes présentées, 17 ont été acceptées totalement ou partiellement, pour un montant total de CHF 38'870.35. Conformément aux art. 2 et 7 du Règlement, un montant de CHF 31'129.65 sera à disposition pour le second tour, réservé à un ou des projets d'envergure. Le Conseil municipal assurera une communication adéquate de cette possibilité.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "La fraction socialiste a pris connaissance des différents montants qui ont été distribués aux sociétés locales et associations qui en ont fait la demande. Nous constatons qu'environ moins du 50 % des "papables" se sont annoncés. D'ici à interpréter ce chiffre comme quoi les associations subviennent aisément à leurs besoins, c'est un raccourci que nous ne ferons pas. Même si la liste des projets acceptés peut faire penser à une politique de l'arrosoir, cette action unique a permis de promouvoir des projets novateurs et le bilan peut être qualifié de positif."

Mme Mélanie Erad, AJU : "La fraction alliance jurassienne se réjouit déjà de ce premier tour qui démontre la vitalité des différentes sociétés imériennes et par là même celle de notre localité ; nous sommes aussi impatients de voir les projets soumis au deuxième tour. Nous nous permettons tout de même de rappeler que des subventions cantonales sont aussi possibles dans différents domaines comme par exemple l'achat de matériel, et qu'il ne faut pas oublier de les solliciter."

13. Ouverture provisoire d'une 18^{ème} classe et prolongations d'ouvertures provisoires : Ecole primaire – décision

Rapport du Conseil municipal :

La requête que la commission d'école primaire a adressé au Conseil municipal pour l'autorisation d'ouvrir provisoirement une 18^{ème} classe régulière durant l'année scolaire 2008-2009, ainsi que le tableau de l'organisation des classes présentant les effectifs ont été remis aux membres du Conseil de ville. L'autorisation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne d'ouvrir provisoirement, pour la durée d'une année, soit du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009, une classe régulière supplémentaire a également été transmise.

Ont également été adressé aux conseillers de ville l'autorisation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne :

- de maintenir la 2^{ème} classe spéciale de type A pour l'année scolaire 2008-2009, soit du 1^{er} août 2008 jusqu'au 31 juillet 2009, à condition que l'effectif minimal total soit de 18 élèves;
- de maintenir trois classes spéciales de type D pour l'année scolaire 2008-2009, soit du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009;
- de maintenir pour l'année scolaire 2008-2009, soit du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009, la classe d'accueil à temps partiel à Saint-Imier pour les communes de Saint-Imier, Renan, Sonvilier et le Syndicat scolaire de Courtelary – Cormoret – Villeret.

A l'inverse de ce qui se passe presque partout ailleurs, notre commune, démentant les statistiques et les prévisions relatives à une baisse des effectifs dans la scolarité obligatoire, est confrontée à une hausse régulière et jusqu'ici ininterrompue du nombre des élèves. En effet, ces prévisions statistiques fondées sur le nombre de naissances d'une classe d'âge à Saint-Imier selon lesquelles les effectifs auraient dû baisser n'ont pas été confirmées. Cela est assurément un signe heureux. Toutefois, il faut relever que, désormais, le bâtiment rénové de l'école primaire, est entièrement occupé.

La commission de l'école primaire, unanime, et le Conseil municipal, unanime, préavisent favorablement l'ouverture provisoire d'une 18^{ème} classe et les prolongations d'ouvertures provisoires.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "La fraction socialiste constate avec plaisir que la Direction de l'instruction publique a donné les autorisations nécessaires au maintien de l'ouverture de la 2^{ème} classe A (à condition qu'il y ait 18 élèves au moins), de trois classes D et de la classe d'accueil. L'école est un atout majeur de l'intégration des enfants dans la société et toute mesure qui vise à atteindre ce but ne peut qu'être encouragée. Par ailleurs la décision du canton d'autoriser l'ouverture d'une 18^{ème} classe régulière nous ravit. Durant ces dernières années, notre conseil a essentiellement ouvert des classes spécialisées, ce qui n'avait pas manqué de nous interpeller sur l'état de santé du système scolaire. Aujourd'hui, il est donc réjouissant de pouvoir approuver l'ouverture d'une nouvelle classe régulière suite à l'augmentation du nombre d'enfants en âge de scolarité résidant à Saint-Imier, Cette évolution positive nous renvoie une image dynamique de notre cité, puisque le nombre d'enfants s'accroît, c'est qu'il doit faire bon vivre à Saint-Imier. C'est donc avec plaisir que la fraction socialiste approuve les autorisations délivrées par la Direction de l'instruction publique."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Le parti radical soutient l'ouverture provisoire d'une 18^{ème} classe ainsi que les prolongations d'ouvertures provisoires proposées par la commission précitée. Nous nous réjouissons de l'évolution de notre jeunesse dans le village."

Mme Katia Ermel, AJU : "Nous sommes persuadés qu'un bon parcours scolaire rime avec des effectifs supportables, ce qui permet aux élèves et aux enseignants de donner le meilleur d'eux-mêmes dans de bonnes conditions. Pour ces raisons, la fraction alliance jurassienne approuve l'ouverture provisoire d'une classe et les prolongations d'ouvertures provisoires."

Au vote, l'ouverture provisoire d'une 18^{ème} classe et prolongations d'ouvertures provisoires : Ecole primaire, sont acceptées à l'unanimité.

14. Nomination d'un membre au sein de la commission d'Ecole secondaire en remplacement de Mme Bente Van Oel-Henriksen, démissionnaire

Mme Joëlle Häller, Rad., propose la nomination de Mme Cindy Brahier.

Au vote, la nomination de Mme Cindy Brahier, au sein de la commission d'Ecole secondaire en remplacement de Mme Bente Van Oel-Henriksen, est acceptée à l'unanimité.

15. Nomination de 2 délégués de la Municipalité à l'assemblée des délégués du syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest

Rapport du Conseil municipal :

Le Règlement d'organisation pour le syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest a été accepté par le Conseil de ville. La Municipalité de Saint-Imier a droit à 3 délégués au sein de l'assemblée des délégués. Il a été demandé aux conseillers de ville de bien vouloir nommer 2 délégués.

Le Conseil municipal sera représenté au sein de cette assemblée par M. Raymond Glück.

Ouverture de la discussion :

M. Jean-Marie Boillat, AJU, propose la nomination de M. Lionel Leblois.

M. Patrick Linder, Soc., propose la nomination de M. Clément Strahm.

Au vote, les nominations de M. Lionel Leblois et M. Clément Strahm sont approuvées à l'unanimité, moins l'intéressé présent.

16. Motions et interpellations

M. Thierry Egli, président, mentionne avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville une motion et trois interpellations.

Mme Mélanie Erard, AJU, donne connaissance de la motion : "Motion contraignante portant sur la promotion de Saint-Imier dans le cadre de SuisseMobile. SuisseMobile est le réseau national destiné à la mobilité douce, en particulier pour les loisirs et le tourisme. La mobilité douce est le terme générique usuel en Suisse qui regroupe les moyens de transport que sont la marche, le vélo, le VTT, les rollers et le canoë. SuisseMobile coordonne ce réseau officiel et balisé de manière uniforme comportant les meilleurs itinéraires nationaux et régionaux pour la mobilité douce. Grâce à des étapes découpées en fonction des transports publics, ces itinéraires conviennent aussi pour des excursions d'une journée. SuisseMobile facilite à nos hôtes la découverte de la Suisse de manière active et par des chemins attrayants. Il s'agit d'un projet de développement touristique très important. Or, grâce aux efforts déployés, Saint-Imier se trouve au carrefour de plusieurs itinéraires d'importance nationale du projet SuisseMobile. En effet, passent à Saint-Imier, pour la Suisse à pied, l'itinéraire national Porrentruy - Lugano, pour la Suisse à vélo, l'itinéraire national Bâle - Nyon et pour la Suisse à VTT également un itinéraire national Bâle - Nyon. Ces trois itinéraires nationaux se croisent à Mont-Soleil. Un autre itinéraire national passe à Chasseral, celui des crêtes du Jura de la Suisse à pied. Plusieurs itinéraires régionaux traversent notre commune. Cette situation est tout à fait exceptionnelle et bien peu d'endroits se trouvent être au carrefour d'un si grand nombre d'itinéraires nationaux et régionaux. Cette situation doit être exploitée. Nous demandons au Conseil municipal, par la commission de l'économie et du tourisme, d'assurer la promotion de notre commune (itinéraires horlogers, musées, monuments, hébergements, installations sportives, etc...) de la meilleure manière, par exemple en implantant divers panneaux aux endroits de passage et de croisement de ces itinéraires nationaux ou en organisant un concours ou un accueil d'étapes originales."

M. Thierry Egli, président, indique que cette motion contraignante sera transmise à la commission souhaitée.

M. John Buchs, Rad., donne connaissance d'une interpellation : "Bien que le sujet ne soit pas de saison, nous souhaitons en parler ce soir. Il s'agit du déneigement. Le 30 mars 2007,

le parti radical a écrit au Conseil municipal pour faire part des lacunes constatées dans le déneigement des rues et places durant la période du 21 mars 2007 au 24 mars 2007. Le 19 avril 2007, le Conseil municipal a répondu, après avoir mené une "enquête" auprès du service des travaux publics. La réponse détaillée à nos questions nous a satisfaits pour l'essentiel. Malheureusement, au cours de l'hiver qui vient de se terminer, des lacunes ont à nouveau été constatées, en particulier durant les fêtes de Pâques. Il a notamment été constaté que les passages pour piétons n'avaient pas été déneigés et que les piétons devaient à leurs risques et périls marcher sur les routes, y compris la route cantonale. Nous demandons que pour l'hiver prochain des dispositions soient prises, pour protéger les piétons, en particulier dans les endroits les plus fréquentés de la localité et dans les environs immédiats des écoles et naturellement sur le trajet des Pedibus. D'autre part, nous avons dans la lettre précitée évoqué que le Conseil municipal fasse appel, lors de fortes chutes de neige, à des chômeurs, voire à d'autres personnes pour renforcer le personnel de la voirie. Dans sa réponse du 19 avril 2007, le Conseil municipal écrivait, nous citons : "nous allons étudier la proposition évoquée". Le Conseil municipal a-t-il étudié cette question ? Nous sommes très intéressés de connaître son point de vue."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Comme vous le savez certainement, il existe un plan de déneigement pour l'ensemble du réseau routier communal, plan incluant les trottoirs fréquemment utilisés. Or, il faut savoir que si nous disposons à l'heure actuelle de 4 véhicules pouvant assumer le déneigement routier, nous n'avons qu'un seul véhicule, en l'occurrence le tracteur "Kubota", pouvant assumer le déneigement des trottoirs. Ce véhicule accuse plus de 13 ans, il est en fin de vie, et son remplacement figure au budget des investissements pour 2010. Maintenant, je pense qu'il est effectivement nécessaire que la commission de l'équipement se penche sur le plan de déneigement, et le réactualise en tenant notamment compte notamment des trajets Pédibus. Mais je crains que la solution à plus long terme pour assurer un déneigement adéquat des trottoirs ne soit l'acquisition d'un deuxième véhicule adapté, dépense qui je vous précise ne figure pour l'instant pas au budget des investissements. Quant à l'occupation de TIC, c'est à dire de chômeurs pour renforcer le personnel de la voirie en cas de fortes chutes de neige, elle est évidemment possible, et serait utilisée, à condition que les TIC puissent fournir de la main d'œuvre suffisamment compétente et capable de travailler de manière autonome. Je précise que nous avons déjà fait appel à cette main d'œuvre ces dernières années de manière très ponctuelle, pour le déneigement des escaliers surtout."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal pour sa réponse. J'aimerais tout simplement préciser que ce n'est pas tellement le trottoir en tant que tel, mais c'est l'arrivée sur les passages pour piétons où il y a des "andains" et que les personnes ont des difficultés à traverser. Il s'agit surtout de ces endroits afin que le piéton soit protégé en priorité."

Mme Talika Gerber, Rad., donne connaissance d'une deuxième interpellation : "L'hôpital du Jura bernois a organisé dernièrement avec la Municipalité de Moutier une conférence sur le thème "vaccination HPV en prévention du cancer du col de l'utérus". Les jeunes filles sont particulièrement concernées par ce type de cancer. Un député a interpellé dernièrement devant le Grand Conseil le Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, pour lui demander à partir de quelle date les jeunes filles du canton de Berne pourront se faire vacciner dans le cadre d'un programme cantonal. Le parti radical demande au Conseil municipal de faire dans le meilleur délai au travers du médecin scolaire, voire en collaboration avec le planning familial, une information aux élèves des classes d'âges concernés, ainsi qu'à leurs parents, ceci aussi bien chez les filles que les garçons. Dans l'intervalle, nous avons appris que le canton de Vaud allait prendre en charge le coût de la vaccination qui représente plus de CHF 700.- par personne, nous espérons que le canton de Berne en fera de même."

Mme Nicole Leblois, cheffe du département des écoles : "Dans sa réponse à l'interpellation urgente déposée par le député M. Maxime Zuber, le Conseil-exécutif a indiqué que la

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne va préparer un plan cantonal de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), cause principale du cancer du col de l'utérus. Depuis lors, le Département fédéral de l'intérieur a décidé que dès le 1^{er} janvier de cette année, les coûts de la vaccination contre cette maladie sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins pour la vaccination générale des filles en âge scolaire et la vaccination des filles et jeunes femmes de 15 à 19 ans. Il n'est pas fait mention des garçons, même si la vaccination de tous jeunes, garçon ou fille, serait en terme de santé publique plus efficace. Cette vaccination va se faire pour autant que le vaccin soit administré dans le cadre d'un programme cantonal de vaccination. Cet acte préventif n'est pas totalement gratuit, la quote-part de 10 % étant à la charge des assurés. Il y a également lieu de préciser qu'aucune franchise n'est prélevée sur cette prestation. En ce qui nous concerne, nous nous approcherons du médecin scolaire pour définir la manière adéquate de diffuser l'information dès que nous serons avisés de la mise en œuvre de la vaccination générale contre le HPV dans le canton."

Mme Talika Gerber, Rad. remercie la conseillère municipale.

M. Pierre-Yves Baumann, FC, donne connaissance d'une interpellation : "Il s'agit de la police municipale et de la zone 30 km/h, dont nous avons déjà un tout petit peu entendu parler ce soir. En vue de la police unique annoncée pour 2010, la fraction force citoyenne aimerait connaître les axes stratégiques de réflexion du Conseil municipal quant à l'avenir de notre police municipale, en particulier à l'aube du départ à la retraite d'un de nos agents. Dans ce contexte, nous nous étonnons que l'on vienne d'acheter un radar à CHF 9'000.-, alors qu'il est possible, à notre connaissance, de louer un appareil équivalent pour une somme bien plus modeste auprès du TCS. Quel est en outre l'avenir de cet engin dans le cadre de la future police unique. Entrée en vigueur en mai 2007, la zone 30 km/h doit faire l'objet d'une analyse d'efficacité après 12 mois, selon les prescriptions cantonales. Cette analyse a-t-elle été effectuée, nous avons déjà eu un élément de réponse ce soir, et quelles en sont les conclusions ? Le résultat devrait démontrer qu'une telle zone correspond à un besoin réel objectif, qu'elle atteint ses principaux objectifs, qu'elle est conforme aux exigences légales et qu'elle est acceptée par les riverains et la population, sans quoi son maintien pourrait être remis en question. Enfin, il nous intéresserait de connaître plus particulièrement la conformité des cas suivants :

- Suppression du "cédez le passage" au croisement des rues du Temple et de Châtillon à la hauteur du restaurant du Nord.
- Piste cyclable à contresens depuis les halles de gymnastique jusqu'à la rue Agassiz 10, y compris sa continuation au Sud des bâtiments Temple 19/15, puis même jusqu'à la Place du Marché."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais répondre concernant la police, et je laisse le soin à M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, de répondre aux questions au sujet des règles de circulation et du radar. S'agissant de la police, je vous avais indiqué qu'une séance avait été prévue avec mes collègues maires de Renan et Sonvilier, afin de définir s'ils étaient partants pour un service de sécurité intercommunal puisqu'on ne pourra plus utiliser le terme de "police" pour les communes. Une première rencontre avait été fixée, mais elle avait été annulée en raison du décès du papa de notre chef de police, M. Claude Godel. La séance a dû être fixée à nouveau et elle a eu lieu ce matin. Je peux vous dire que les maires des communes de Renan et Sonvilier sont favorables à un service de sécurité intercommunal. Nous avons examiné les possibilités qui nous sont offertes par la nouvelle loi cantonale. Je vais présenter un éventail de ces possibilités dans un rapport qui sera adressé à la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, puis, elle pourra, elle, donner son sentiment et indiquer s'il faut pour la commune de Saint-Imier conclure avec le canton des contrats d'achat de ressources, de prestations, etc. Une fois que la commission aura donné son avis, après avoir je l'espère consulté les représentants des partis, le Conseil municipal prendra une décision, et nous mettrons en œuvre le modèle adopté avec la collaboration des communes de Renan et

Sonvilier. Je précise encore que le terme final pour Saint-Imier est le 1^{er} janvier 2011 et non pas 2010."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je remercie M. le maire. Que peut-on répondre à la deuxième partie de ma question ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Ce radar a effectivement été acheté, c'est une conséquence des différentes séances que nous avons eues ici au Conseil de ville, puisque régulièrement il y a des remarques quant à la vitesse des véhicules sur certaines artères. Avant, nous utilisions le radar du TCS. Pour l'utiliser, il faut le réserver longtemps à l'avance puisque c'est un élément qui est public et utilisé par les corps de police. Tout ceci a un coût, et il faut penser également à la planification pour son utilisation. Cette action s'est présentée, nous avons répondu favorablement pour nous appuyer sur un appareil qui permet de travailler comme nous le souhaitons et de placer le radar en fonction des différents éléments qui se présentent, et surtout de pouvoir l'utiliser sur une période plus longue de manière préventive. Nous savons que les conducteurs, en voyant leur vitesse, si celle-ci est trop élevée, l'adaptent, c'est un réflexe. Voilà pourquoi nous avons décidé l'achat de cet appareil. En ce qui concerne la zone 30 km/h, nous avons prévu ce printemps de faire une statistique de cette zone 30 km/h. Je dois dire qu'au courant de l'année passée, nous avons été absorbés par différents dossiers ce qui fait que nous n'avons pas du tout, à part enregistré les remarques qui nous sont parvenues, évalué la zone 30 km/h. Ceci va être réalisé, mais pour l'instant nous n'avons pas fait de séance spécifique à ce sujet."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la partie concernant le radar, je retiens en partie les arguments que vous avez avancés, si ce n'est qu'au niveau de la planification, dire que cela donne une propre souplesse d'avoir son propre radar, il faut tout de même faire le rapport entre le prix d'achat et le prix de location. Je reconnais qu'il est plus facile d'engager le sien et de sortir la valise, mais si l'on peut économiser un peu d'argent, c'est un élément à retenir. Pour la réponse de la zone 30 km/h, je suis moins satisfait de votre réponse dans le sens où, sauf erreur, il ne s'agit pas de faire une prévision, une analyse au printemps, c'est une prescription, me semble-il, cantonale qui doit être effectuée. J'aimerais que vous clarifiez ceci. Quant au reste, les deux points concernant le "cédez le passage" et "la piste cyclable", je ne sais pas si des réponses seront données maintenant ou lors de la prochaine séance."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais discuter avec le chef de la police municipale qui a mis, en quelque sorte, en place ce système et puis je vais vous apporter des réponses lors du prochain conseil."

17. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'ai une réponse à l'interpellation déposée par M. Daniel Müller, Rad., lors du Conseil de ville du 24 avril 2008. J'avais déjà répondu que vu le montant élevé des travaux à entreprendre pour "soigner définitivement" la lanterne dans son emplacement actuel, je vous rappelle que ces travaux sont le chauffage, la ventilation, changer la totalité de l'alimentation électrique, cela a été devisé à plus de CHF 27'000.-. Que vu ce coût la commission de l'équipement devait étudier plus en avant la question du choix entre cette réparation et la pose d'une nouvelle lanterne devant le bâtiment communal. La commission a discuté de cela le 8 mai dernier. Elle a donc décidé de conserver l'idée de réparer l'actuelle lanterne, mais de ne pas proposer au Conseil municipal la réalisation des travaux nécessaires dans l'immédiat, en argumentant que les importants travaux de réfection et de réaménagement de la route cantonale à cet endroit en 2012 pourraient permettre cette réparation à moindre coût et dans les meilleures conditions possibles."

18. Petites questions

M. Eric Achermann, Rad. : "Le nombre de personnes qui se déplacent en train, ou avec les transports publics est en constante augmentation. Les raisons de ces choix sont connues : l'augmentation du prix de l'essence et le nombre de personnes âgées qui n'ont plus de véhicules. Actuellement la commune de Saint-Imier met à disposition de la population deux cartes journalières durant 365 jours, à un prix très compétitif, soit entre CHF 30.- et CHF 35.-, par jour d'utilisation. D'autres communes de la région vendent également ces cartes journalières, par exemple la commune de Courtelary dispose de 12 cartes journalières. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier :

- La possibilité d'augmenter le nombre de cartes journalières pour Saint-Imier, deux cartes ne suffisent certainement pas pour répondre à la demande.
- De trouver une solution pour assurer l'utilisation optimale des cartes journalières des communes du Haut-Vallon, par exemple en confiant la gestion de l'utilisation des cartes journalières à une association ou à un privé."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre demande et nous allons procéder à un sondage auprès des communes voisines et puis du dépositaire actuel et nous essayerons de vous donner une réponse lors de la prochaine séance en fonction des indications qui nous seront données."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Le panneau indicateur "musée" qui était situé à la Place du Marché a été enlevé en raison du risque qu'un véhicule circule dans le sens unique de la rue du Marché. Nous demandons qu'un signal indiquant la direction du musée soit réinstallé sur la Place du Marché, en y ajoutant simplement le symbole graphique "piétons"."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Le chef de la police municipale s'est entretenu récemment avec le nouveau conservateur du musée, justement à propos de ce panneau indicateur. Un panneau sera réinstallé, mais pas forcément à la Place du Marché. Actuellement, les travaux publics sont en train de chercher cet ancien panneau qui a été enlevé, et puis le chef de la police municipale va transmettre à la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité une proposition d'implantation."

M. Daniel Müller, Rad. : "Saint-Imier "terre d'énergies" se veut également une cité accueillante et propre. Nous constatons que plusieurs poubelles ont été enlevées ces derniers mois dans différents quartiers de la cité. Nous aimerions savoir pourquoi et qui a décidé cette mesure que nous considérons comme contraire au bon sens. La balayeuse mécanique fait un excellent travail. Plusieurs habitants de la Rue Dr Schwab sont cependant étonnés que la machine ne passe que sur le trottoir Nord et oublie systématiquement le trottoir Sud. Y a-t-il une réponse à cette énigme ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Il est vrai que plusieurs poubelles publiques ont mystérieusement disparu ces derniers temps. Mais le mystère est explicable, rassurez-vous. En fait nous avons décidé, devant l'incivilité avérée de certains ou certaines de nos concitoyens et concitoyennes, et je pèse mes mots, qui considèrent que ces poubelles sont les réceptacles naturels pour leurs sacs poubelles non conformes, de faire par endroits table rase. Je reconnais évidemment que cette solution n'en est pas une à long terme. Et que, comme pour les cassons, les remèdes seraient d'éduquer dans un premier temps, mais aussi de réprimer ces abus manifestes. Ce qui n'est en l'occurrence pas un travail dans les compétences des employés des travaux publics avec lesquels j'ai le plaisir de travailler. Quant à l'énigme "balayeuse", elle a elle aussi une explication simple : les trottoirs de la rue Dr Schwab, au Nord et au Sud, ne nous appartiennent pas encore. Il a donc été interdit aux brosseurs de passer avec leur machine lourde sur ces trottoirs, pour

éviter tout problème avec leurs propriétaires. Mais la conscience professionnelle des brosseurs fait que, lorsqu'ils sont en train de nettoyer la partie Est de la Place du 16 Mars, et qu'ils sont amenés à constater que le début du trottoir Dr Schwab Nord est jonché de débris ou autres, ils vont nettoyer ce trottoir jusqu'au passage situé après l'agence de voyages Croisitour, où ils peuvent faire demi-tour. Et donc, une partie du trottoir Nord de Dr Schwab est brossée, mais sans aucune volonté d'ostracisme à l'égard du trottoir Sud je vous l'assure."

Mme Mélanie Erard, AJU : " Notre commune met à disposition une page internet sur laquelle figure les appartements vacants. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive, le choix d'inscrire ou non les appartements disponibles étant laissé aux propriétaires. Dans le but de faciliter les recherches à nos habitants ou aux nouveaux arrivants dans notre commune, la fraction alliance jurassienne demande s'il est possible de rappeler aux propriétaires que l'inscription est gratuite et surtout de les encourager à le faire. En espérant ainsi améliorer le service qu'offre notre site."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous prenons note de la proposition. Nous allons voir ce que nous pouvons faire à ce niveau, avec par exemple une indication sur le site, ou avec un flyer, pour inciter les gens à profiter de cette possibilité d'information."

19. Réponses aux petites questions

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je donne un complément de réponse à la petite question posée par M. John Buchs, Rad., lors du Conseil de ville du 24 avril dernier. A propos des pannes d'électricité survenues en avril dernier, à plusieurs reprises, j'avais répondu à M. John Buchs, Rad., que nous allons joindre à l'envoi des prochaines factures d'électricité une information quant à l'attitude à adopter lors de pannes d'électricité. Je peux compléter cette première partie de réponse. J'oublie de dire qu'en effet cela n'a pas été fait lors de l'envoi de votre dernière facture d'électricité, et je vais vous dire pourquoi. Nous sommes en train d'élaborer un concept plus global d'informations à la clientèle des services de l'électricité, de l'eau et du gaz, visant à donner les renseignements et consignes nécessaires de la manière la plus efficace et agréable possible. Ce concept sera opérationnel prochainement, ce qui permettra de le joindre à l'envoi des factures d'électricité d'octobre, en même temps que les indications quant au marquage du courant, comme chaque année."

M. John Buchs, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal pour ces précisions et nous nous réjouissons de lire toutes ces informations qui adoucissent le chiffre en bas à droite de nos factures."

20. Divers et imprévu

M. Thierry Egli, président : "Je vous rappelle que le vendredi 27 juin 2008 il y aura le cortège de l'Imériale, je vous propose d'y participer. Quant au 3 juillet 2008, notre autorité s'offrira une séance supplémentaire."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 54.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :